Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213500929-20260429-2_2026_290426-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CUGUEN

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de Cuguen, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine GUERCHE, Maire.

Date de convocation : 22 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Quorum atteint : 8

Nombre de votants : 14

PRESENTS : Mme Sandrine GUERCHE, M. Anthony FÉVRIER, Mme Mireille DURIEZ, M. Christophe GANCHE, Mme Marion MICHELIN, Mme Danielle GONET, Mme Juliette GASSELIN, M. Nicolas DUMANS, Mme Anne LEPORT, M. Emilien WOISARD, Mme Flavie FOSSET, Mme Laura LEMENANT, M. Steven GERNIGON

ABSENTS EXCUSES : M. Damien GUEDE, M. Louny POGNOT

POUVOIRS : M. Louny POGNOT a donné pouvoir à M. Anthony FEVRIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Danielle GONET

OBJET : 02-2026-29/04/2026 : FINANCES – VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Madame le Maire précise que les bases sont revalorisées chaque année.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
  - taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 36.83 %
  - taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 39
  - taxe d'habitation (TH) : 14.67 %
- **Charge** Madame le Maire :
  - de notifier cette décision aux services préfectoraux,
  - de transmettre l'état 1259 complété au service fiscalité Directe Locale de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP), accompagné d'une copie de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour copie conforme

LE MAIRE,
Sandrine GUERCHE

MAIRIE DE CUGUEN (Ille-et-Vilaine)